LA VIE SPORTIVE

LES GRANDES RÉUNIONS PUGILISTIQUES

Singier fera face à Ongenaët...

...DIMANCHE PROCHAIN AU SECOND GALA DU BOXING CLUB LILLOIS

La nouvelle, pour surprenante qu'elle soit, est on ne peut plus exacte. Alors que le brillant boxeur marcquois, enrôlé depuis peu sous les couleurs de l'U. S. Abbaye, devait affronter l'excellent pugiliste lievinois Delcroix, en match-revanche, les organisateurs apprenaient officiellement que le futur adversaire de Singier ne pourrait se déplacer à Lille parce que souffrant depuis quelques jours d'une mauvaise grippe.

Maurice SINGIER (Ph. Archives).

Soucieux de se produire devant les Lillois dans la plénitude de ses moyens, Delcroix s'empressa d'informer l'organisation de son mauvais état de santé ce dont il fait le féliciter. Les amateurs de boxe auront l'occasion d'applaudir cet excellent escrimeur des poings, lors d'une autre réunion, les galas du B. C. L. étant, rappelons-le, organisés de quinze jours en quinze jours.

Bref, il fallut immédiatement que les membres du comité directeur du B.C.L. songent à rétablir l'équilibre du fameux programme mis sur pied avec tout le soin désirable. Une solution prompte — et cela était bien nécessaire — s'offrait et vint à l'esprit de chacun : opposer Ongenaët, le récent vainqueur du Courtraisien Fouquet, à Singier.

Sur le papier, c'était chose facile, mais la réalisation?... Ce fut plus aisé qu'on ne le pense, pour la bonne raison que Singier capta au vol cette unique occasion qu'il attendait depuis longtemps.

Les sportifs qui se rendront rue de Lannoy, à Fives, dimanche prochain, assisteront donc à une empoignade dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle sera formidable autant qu'émotionnante.

En termes bien connus dans les milieux pugilistiques, on peut dire que Singier « en veut » Ongenaët sait d'ailleurs à qui il va avoir affaire. Loin de mépriser son adversaire, il déclara, quand on lui apprit la nouvelle : « Heureusement que je suis encore mieux au point que contre Fouquet, car Singier est un homme aux qualités solides, ayant beaucoup de métier et évoluant dans le ring avec grande adresse ».

En effet, Singier détient toutes ces qualités. Au reste, sur le plan régional, il possède un record des plus flatteurs. Presque tous les hommes à son poids ont été, avant septembre 1939, dominés par le sympathique marcquois... sauf quelques athlètes, comme Ongenaët, qui ne lui ont jamais été opposés.

Ce match palpitant se double, en conséquence, d'un intérêt qu'échappera à quiconque. Que fera Singier ? Est-ce l'aurore d'une carrière brillante à laquelle il a le droit de prétendre ? C'est très possible.

En tout cas, il sera curieux de voir aux prises deux solides gaillards aux tempéraments nettement différents. D'une part, la finesse et la vitesse symbolisées par Singier, de l'autre, la robustesse dans toute sa splendeur personnifiée par Ongenaët.

La souris se laissera-t-elle happer et mettre en pièces par le gros chat ? C'est bien l'aspect que présente après examen ce choc qui sera magnifique, comme celui entre Dassonville et Alex et que l'on doit, jusqu'à dimanche prochain, également ponctuer d'un point d'interrogation présentant un très gros attrait.

N'oubliez pas...

...de retenir vos places dès maintenant, car il n'y en aura que bien peu de disponibles lors de l'ouverture de la salle de réunion, soit 13 h. 30.

Vous pouvez obtenir satisfaction aux endroits suivants :

« Au Lion des Flandres », 90, rue de Paris, à Lille; « Café Lemaire », angle des rues du Faisan et des Primeurs, près des Halles Centrales, à Lille; chez Kid Michel, rue de Madagascar, 57 à Fives-Lille.

Toutes les places, de 8 à 35 francs, sont assises et numérotées.

LE TEAM DE L'U.S. ABBAYE

L'Union Sportive de l'Abbaye (ex-Kuhlmann Sports-La Madeleine) tient à la disposition des organisateurs les boxeurs suivants :

Professionnels. — Wartel A., 53 kg.; Singier M., 65 kilos ; Mamadou A., 60 kilos.

Amateurs. — Delvas, 53 kg.; Dierick, 58 kg.; Verhaegen, 51 kg.; Van Peteghem, 60 kg.; Galois, 63 kg.; Willay, 62 kg.; Binteia, 61 kg.; Van Ryssel, 60 kg.; Dhont Albert, 58 kg.

L'U. S. Abbaye organise un gala une fois par mois, dans sa salle de gymnastique de Saint-André et assure ainsi un combat en retour pour chaque combat disputé à l'extérieur.

S'adresser, pour traiter, au professeur Hugo Léandre.

LE LILLOIS DEGRANDE REMONTE SUR LE RING

C'est une bonne nouvelle que nous pouvons annoncer au public lillois amateur des belles manifestations pugilistiques car depuis mardi nous avons l'assurance que l'excellent boxeur Degrande va pouvoir se produire comme par le passé.

Souvenons-nous qu'il y a quelques années Degrande eut la mâchoire fracturée à la hauteur de la branche montante au cours d'un combat.

Soigné de suite par le docteur Soleil la fracture fut réduite dans d'excellentes conditions et le poulain de Deconninck avait repris l'entraînement depuis quelque temps n'attendant plus que l'autorisation de la Faculté pour remettre les gants en public.

Le boxeur DEGRANDE (Ph. Archives).

Après un examen sérieux fait par le sportif dentiste M. Malfille, et confirmé à la radio par le docteur Soleil Degrande a appris avec joie qu'il pouvait pratiquer à nouveau le sport qu'il aimait tant.

Déjà le sérieux organisateurs du B.C.L. pensent le mettre à l'affiche le 1er juin. Soyons certains que Degrande va se mettre parfaitement au point pour y faire une rentrée remarquable.

BASKET-BALL

UN TOURNOI A THUMERIES

Un grand tournoi aura lieu dimanche 1er juin à Thumeries.

Les équipes de Courcheletes, O. Lillois, La Madeleine, A. G. Thumeries disputeront cette compétition. Les éliminatoires auront lieu à 10 h. et 11 h., les finales auront lieu à 15 h. et 16 h.

Nul doute que ce tournoi n'obtienne un très grand succès.

BOXE

Le Liévinois C. Gilleron, arbitre de la nouvelle fédération

Sur la proposition de M. Plichard, délégué départemental du Pas-de-Calais, M. Grémeaux, délégué général de la zone interdite, a confié la direction des combats à Charles Gilleron. Nul choix ne pouvait être mieux fait. C. Gilleron défendit pendant huit années les couleurs de son club, le Boxing Liévinois. Sa carrière fut ponctuée de brillants et éclatants succès, 102 combats, 95 victoires, presque toutes par k.-o. ou abandon. Dans le Pas-de-Calais où les clubs font preuve d'une grande activité, une telle compétence ne pourra que renforcer l'action de chacun.

Charles GILLERON (Ph. privée).

Gilleron dans le ring, pour diriger un match, c'est la certitude d'assister à un joli spectacle athlétique marqué de loyalisme, c'est d'un même coup servir adroitement un sport dont la notoriété reprend ses droits, but recherché par la nouvelle fédération, représentée par ses dévoués délégués.

L'Auchellois Defer et C. Gilleron mèneront à bien la lourde tâche que M. Plichard leur confiera le 25 mai prochain à Nœux-les-Mines, lors des championnats amateurs du Pas-de-Calais.

ATHLETISME

ÉPREUVES SPORTIVES DU BACCALAURÉAT

Les candidats et candidates des établissements publics et privés ainsi que ceux se présentant individuellement, résidant dans la région :

1° de **Hazebrouck**, se présenteront le 15 mai dès 8 h. 30, au stade municipal d'Hazebrouck ;

2° de **Calais**, se présenteront le 16 mai, à 13 h., cour de l'Usine Geyard, rue Archimède, à Calais ;

3° de **Maubeuge**, se présenteront le 23 mai, à 8 h. 30, pour les garçons ; 14 h., pour les filles, stade du Racing-Club (et non les 16 et 17 mai comme précédemment annoncé).

UNE RÉUNION DE PROPAGANDE

La Ligue du Nord d'Athlétisme ouvrira la série de ses compétitions d'été par une réunion de propagande d'athlétisme qui aura lieu le dimanche 25 mai.

Cette réunion sera organisée par l'Iris Club de Lambersart. Elle est ouverte à tous les jeunes gens pratiquant l'athlétisme, affiliés ou non.

Le programme des épreuves sera publié ultérieurement.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT ESCAUT

1re DIVISION

A. S. Raismoise bat U. S. Escaudain par 2 à 0

La venue des « leaders » avait attiré un nombreux public au stade Franco-Belge, public qui se retira pleinement satisfait car le match fut l'un des plus beaux de la saison.

L'U.S.E. s'adosse au vent et dès le début ses « forawrds » déferlent vers les buts raismois. Bien appuyée par un demi-centre de valeur la triplette offensive des « Usés » soumet à rude épreuve la défense locale qui se tire à merveille de situations dangereuses. Malgré une domination assez marquée l'U.S.E. ne peut percer le rideau défensif local. L'A.S.R. se reprend ensuite quelque peu et pousse à son tour quelques pointes dangereuses vers la cage adverse et sur débouté de l'ailier droit l'extrême-gauche d'un joli tir de biais secoue les filets Ecaudinois, A.S.R. : 1 ; U.S.E. : 0.

Malgré tous ses efforts l'U.S.E. ne peut égaliser toutes ses attaques, se brisant sur un gardien en grande forme et le repos survient sur ce score.

Jouant à son tour avec le vent, l'A.S.R. qui sent la victoire à sa portée donne à fond et la partie devient équilibrée. Les « Usés » plus scientifiques doivent cependant s'employer ferme pour enrayer les assauts des « Verts » plus actifs et surtout plus ardents. Et l'inévitable se produit. Sur faute du goal-keeper l'ailier droit Mondiaux, d'un retourné magnifique, loge la sphère dans la cage A.S.R. : 2 ; U.S.E. : 0. Peu après le centre-avant raismois manque de peu un 3e but. Un moment décontenancé l'U.S.E se reprend et jusqu'au coup de sifflet final s'adjuge l'avantage territorial mais en pure perte. La fin est sifflée laissant la victoire aux Raismois, victoire remportée sur une formation plus scientifique par leur ardeur et leur cran.

L'A.S.R. qui a triomphé cette saison des deux leaders, l'U.S.E. 2 à 0 et le D.A. 3 à 0 a donc prouvé qu'elle était bien l'une des meilleures équipes de l'Escaut et que son classement ne correspond nullement à sa valeur.

HIPPISME

LES COURSES A LONGCHAMP

Résultats de la Réunion du Lundi 12 Mai

L'Express (à réclamer), 15.000 fr., 900 mètres. — 1. Margoulette (R. Poincelet), au Baron de Nexon ; 2. Hindoustan (V. Kerbiriou), à Henri Boulangé ; 3. Cap Amiral (A. Chéret), à Léon Volterra.

Non placés : Bonne Combine, Isoard, Beltis, Pétarade, La Fare. — 8 partants.

Mutuel. — Gagnant, 21.50 ; placés, 11.00 ; 3.50 ; 20.00.

Prix des Glaieuls, 30.000 francs, 900 mètres. — 1. Mésopotamie (C. Bouillon), à Lucien Robert ; 2. Cléopatra (R. Brethès), à François Dupré ; 3. Sweet Hart (R. Poincelet), à Mme R. Sibilat.

Non placés : Fougue, Siren of Haina, Arigèle, Goëlette, Brentine, Je Passe, Fox Legend, Belle de Jour II, Bacchante. — 12 partants.

Mutuel. — Gagnant, 14.50 ; placés, 8.00 ; 7.50 ; 15.00.

Prix Ninetta (apprentis), 30.000 francs, 2.000 mètres. — 1. Short (M. de Zutter), à René Bédel ; 2. Beau Geste (A. Head), à Mme W. Head ; 3. Popoff (L. Flavien), au Vicomte Guy de la Grandière.

Non placés : Bardolph, Le Friand, Nicette, Le Pastel, Galaba. — 8 partants.

Mutuel. — Gagnant, 70.50 ; placés, 15.00 ; 8.50 ; 27.00.

Prix Daphnis et Chloé, 75.000 fr., 1.800 mètres. — 1. Novalaise (B. Guimard), à Emile Marchand ; 2. Beaux-Arts (M. Brethès), à Henri Vezzani ; 3. Thread (F. Hervé), à James Hennessy.

Non placés : Balustrade, Pretty Girl, Manillon, Jacobus, Kargal, Pallas, Alluwich. — 8 partants.

Mutuel. — Gagnant, 20.00 ; placés, 9.00 ; 10.50 ; 12.00.

Prix des Lilas, 30.000 francs, 2.000 mètres. — Antaram (N. Truin), à G. Matossian ; 2. Nibelle (R. Poincelet), à Emile Adam ; 3. La Béguine (M Allemand), à Henri Coulon.

Non placés : Scarlet Skies, Lukabar, Hildegonde, Shameful, Macreuse, Bonanza, Déesse, La Jarretière, Rocketer, Méritri, Witch — 14 partants

Mutuel. — Gagnant, 90.00 ; placés, 25.00 ; 47.50 ; 28.50.

Prix de Boulogne, 30.000 francs, 2.000 mètres. — 1. Lasting (A. Dupuit), à Jacques Fould ; 2. Persée (M. Brethès), à Henri Vezzani ; 3. Nepenthe (M. Allemand), au Marquis de Saint-Sauveur.

Non placés : Prince de Bagdad, Acilius, Grisons, Cyclotron, Lascaris, Fra Diavolo, Pont d'Arc, Gadichon, Quitus, Musjid, Gold Nugget, Niveau, Le Gaillard, Sheldrake. — 17 partants.

Mutuel. — Gagnant, 95.00 ; placés, 17.50 ; 17.00 ; 10.50.

Prix Rieussec (handicap), 50.000 francs, 4.000 mètres. — 1. Diralumet (P. Francolon), à L. Gierzkowski ; 2. Sicley (P. Effrivé), à F. Stadhouders ; 3. Sidi (G. Duforez), à Gabriel Brun.

Non placés : Lord Bob, Red Sun, Riss, Nicias, Aquilon, Chabrol, Caisse d'Epargne, Anchois, Théobroma, Sirdar. — 11 partants.

Mutuel. — Gagnant, 34.00 ; placés 12.50 ; 8.50 ; 10.00.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LA VENTE DES PORCS PESANT ENTRE 35 ET 70 Kgs EST INTERDITE

Les préfets du Nord et du Pas-de-Calais arrêtent ce qui suit :

Article 1er. — A dater de la publication du présent arrêté, sont strictement interdits la mise en vente, la vente, l'achat et le transport des porcs d'un poids vif compris entre 35 et 70 kilos, à l'exception des porcs mâles ou femelles exclusivement destinés à la reproduction.

Art. 2. — La mise en vente, la vente et l'achat des porcs d'un poids vif inférieur à 35 kilos (porcelets, nourrains et coureurs), ainsi que des porcs mâles et femelles de tout poids, exclusivement destinés à la reproduction, restent libres, mais le transport de ces animaux est soumis aux conditions ci-après :

S'il s'agit d'animaux mis en vente, le maire de la commune d'origine délivrera un laissez-passer par commune de destination portant très exactement le nombre des sujets à transporter, le nom de l'acheteur et le lieu de destination, ainsi que le poids approximatif des porcs. Ce laissez-passer, qui indiquera en outre, pour les porcelets, s'il s'agit d'animaux exclusivement reproducteurs ou destinés à l'engraissement sera remis dès l'arrivée, à la mairie de la commune de destination.

Dès la rentrée à la porcherie destinataire, l'acquéreur fera à la mairie de sa commune une déclaration relative au nombre et au poids des animaux introduits, soit pour la reproduction, soit pour l'engraissement.

Si les renseignements donnés correspondent à ceux qui se trouvent relatés sur le laissez-passer, celui-ci sera visé par le maire, et retourné, dans un délai de dix jours, à la mairie d'origine, sous la responsabilité de l'acheteur.

Dans le cas contraire, le dossier sera transmis à la gendarmerie pour enquête et suite à donner.

En cas de reventes successives, chaque intermédiaire est soumis aux conditions imposées à l'acheteur et au vendeur, c'est-à-dire qu'il fera comme acheteur la déclaration prévue ci-dessus au maire de sa commune et retournera son laissez-passer dûment visé au maire de la commune d'origine ; ensuite comme vendeur, se fera délivrer le ou les laissez-passer nécessaires suivant le nombre d'acheteurs prévu.

Si le transport a lieu par voie ferrée, le laissez-passer sera joint à la feuille d'expédition. Si le transport a lieu par route, le transporteur devra pouvoir présenter le laissez-passer à toute réquisition des agents de la force publique.

S'il s'agit de verrats circulant pour la monte publique, de truies reproductrices, le maire de la commune d'origine délivrera au propriétaire du reproducteur un laissez-passer dont la validité cessera ou sera suspendue en cas d'éclosion de la fièvre aphteuse dans la région intéressée.

Art. 3. — Les maires, qui après avoir délivré des laissez-passer n'auront pas, dans la quinzaine qui suit la date de leur délivrance, reçu des documents dûment visés par les maires des communes de destination, transmettront les dossiers à la gendarmerie, pour enquête et suite à donner.

Art. 4. — Toute infraction au présent arrêté sera relevée par voie de procès-verbal et passible de peines édictées par les articles 479-480 et 482 du code pénal.

Indépendamment des peines prévues au paragraphe précédent, il sera procédé à la confiscation au profit du ravitaillement général des animaux circulant en fraude par application de l'art. 9 du décret du 17 septembre 1940.

TOUTES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES A AUTORISATION

La Préfecture du Nord communique :

« Il a été constaté qu'un certain nombre d'associations continuaient leur activité sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation des Autorités allemandes.

Aux termes de l'Ordonnance allemande du 12 novembre 1940, toute création d'associations, ainsi que l'activité d'associations existantes sont, en principe, interdites. Les dérogations à cette règle devront avoir été autorisées spécialement par M. l'Oberfeldkommandant.

Les associations qui désirent obtenir l'autorisation de se constituer ou de continuer leur activité, doivent donc adresser une demande à la Préfecture pour celles qui ont leur siège dans les communes de l'arrondissement chef-lieu et à la Sous-Préfecture pour les autres arrondissements. »

A PROPOS DES MARCHANDISES RATIONNÉES

La Préfecture du Nord communique :

« Dans le but d'éviter les malentendus pouvant être créés dans l'esprit des bénéficiaires du rationnement en denrées alimentaires par suite de communiqués dans la presse émanant de divers groupements ou organismes, il est rappelé que :

1° Les rations de sucre, pâtes, huile, café, margarine et beurre doivent être servies aux rationnaires contre remise du ticket correspondant ;

2° Que seuls à partir du mois de mai, les tickets de savon en poudre, savonnettes et savon à barbe doivent être remis à l'avance au commerçant détaillant qualifié pour la vente de ces articles, dans les conditions prévues par le communiqué paru dans la presse du 27 avril.

Toute autre façon de procéder pour la distribution des articles ci-dessus indiqués constitue une infraction à la réglementation en vigueur. »

LES MARCHANDISES DU NORD PERDUES EN MAI 1940

Les propriétaires des marchandises ci-après, expédiées lors des événements de mai 1940, et n'étant pas parvenues à destination, sont priés de se faire connaître à la 1re Région Économique, 116, rue de l'Hôpital Militaire à Lille :

— 8 grandes caisses sans marques : fil à filer provenant du wagon 177.314 ;

— Une partie de caisses marquées H.C. : fil à faufiler provenant du wagon 180.620 P.L.M.

— 99 sacs sans marques : fil de coton. N° du wagon : 208.207 S.N.C.F. ;

— 37 caisses et 14 boîtes marquées K. K. V. W. : fil provenant du wagon N° 44.397 ;

— 7 ballots sans marques : fils de coton. N° du wagon inconnu ;

— 80 + 71 rouleaux de papier paraffiné, d'environ 2 m. de hauteur, provenant des wagons 24.721 B - 25.632 B ;

— 1 ballot marqué FLF 1.540 : fils portant étiquette : expédié par Paul Leurent et Fils, filature à Lommelez-Lille, destiné à M. Borrel et Cie, 13, rue Lisfranc, à Paris, expédié le 16 mai 1940 ;

— 2 ballots sangles, provenant du wagon 345.674 ;

— 20 ballots sangles pour fauteuils, marque G.A. 3 Alexandrie, provenant du wagon 362.616.

UNION MUTUELLE DES BLESSÉS DE LA TÊTE DE LA RÉGION DU NORD DE LA FRANCE

L'Union Mutuelle, comme par le passé, continue à fonctionner normalement.

Le Conseil d'administration rappelle, dans l'intérêt des membres actifs, qu'il est nécessaire d'acquitter régulièrement la cotisation annuelle, comme le prévoient les statuts de l'Association, pour continuer à bénéficier de tous les avantages que leur procure cette importante société de secours mutuels, de défense et d'entr'aide.

Il les invite donc à payer de suite leur cotisation 1941, soit en adressant un mandat-poste ou carte à M. Georges GHYS, président-fondateur, 31, rue des Tanneurs à Lille, où se tient journellement la permanence de 9 à 12 h., sauf le dimanche, ou en la payant directement à cette même adresse.

Des renseignements très utiles concernant les mutilés, veuves, ascendants, orphelins et victimes de guerre sont donnés à la permanence où sont reçues également les adhésions.

Par correspondance, prière de joindre un timbre de 1 fr. pour réponse.

DANS LE PERSONNEL DU TRÉSOR

Par arrêté en date du 18 Mars 1941 du conseiller d'État secrétaire général pour les finances publiques :

M. Cotereau (Roger), inspecteur principal du Trésor de 1re classe, chef des bureaux de la trésorerie générale du Pas-de-Calais, a été affecté à la paierie générale de la Seine pour y remplir les fonctions de chef des bureaux.

M. Reveyron (Marius), inspecteur principal du Trésor de 2e classe, chef des bureaux de la trésorerie générale de Vaucluse, a été affecté à la trésorerie générale du Pas-de-Calais pour y remplir les fonctions de chef des bureaux.

BIBLIOGRAPHIE

SIGNAL

Le 1er numéro de mai 1941 du grand périodique illustré « **Signal** » vient de paraître.

Ce numéro, qui présente plus de quatre-vingts photographies en noir et une trentaine de photographies et de dessins en couleur, contient de très intéressants articles documentaires et d'actualité, dont voici les principaux : **Une lettre du général bulgare Schekoff ; Sur la Mer maudite ; N'est-ce qu'une question de dimensions ? Il y a dans le sport tant de choses curieuses ; Fusion du métal et du verre ; Chez Gerhart Hauptmann ; La pendule humaine ; Sur les jeunes filles dans les vitrines**, etc...

NOS MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 58

HORIZONTALEMENT. — I. Excluera du nombre de. — II. Craintif. Pronom personnel. — III. Phonétiquement ; animal carnassier nocturne. Sera à la convenance. — IV. Chez les Romains : triomphe de second ordre. — V. Profondeurs de solides. — VI. Deux lettres de Louhans. Souverainement parfaites. — VII. Célèbre artiste français, né à Paris (1822-1901). Note. Germandrée. — VIII. Fleuve d'Espagne. Précieuse graminée. — IX. Élément gazeux qui se trouve en infime proportion dans l'air. Bagatelles. — X. Sortes. Sur la table d'un dessinateur.

VERTICALEMENT. — 1. Mèche rebelle. Prénom masculin. — 2. Qui détestent les étrangers. — 3. Symbole chimique. Ordre de départ. Plus qu'il ne faut. — 4. Allais à l'aventure. Abréviation géographique. — 5. Fin de participe. Ancien souverain. — 6. Etat de l'Afrique du Nord. Note. — 7. Ancien ou ancienne. Initiales de points cardinaux. Gris brun. — 8. Qui ne rend aucun service. — 9. Suite de flotes. Font un voyage dans la lune. — 10. Tirade d'une chanson de gestes. Pronom.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 57

HORIZONTALEMENT. — I. Manufacture. — II. Ri. Ev. — III. Non pareille. — IV. Consul. Un. — V. Ric. — VI. Qualifiera. — VII. Lin. Frame. — VIII. Image. Tél. — IX. Nu. Adhère. — X. Extérieur. — XI. Eaus. Cène.

VERTICALEMENT. — 1. Mannequiner. — 2. (Néant). — 3. Nonchalante. — 4. Po. Ligues. — 5. Francine. Ru. — 6. Aire. Ais. — 7. Euripide. — 8. Tuiller. Huc. — 9. Cratère. — 10. Relu. Amer. — 11. Event. Elève.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

JEUDI 15 MAI

7 h. : Musique matinale.
7 h. 30 : Informations.
7 h. 45 : Disques.
8 h. : Concert-Musette.
8 h. 15 : Musique de danse.
8 h. 30 : Concert-Musette.
8 h. 45 : Concert varié.
9 h. 15 : Les belles voix.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. : Orchestre Radio.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Dansez-vous. Marquise ?
13 h. 30 : « Agence Pipite ».
13 h. 35 : Orgue de fantaisie.
13 h. 45 : « Mon beau village ».
14 h. : Récital de piano.
16 h. : Informations.
16 h. 15 : Ballet de Sylvia.
16 h. 30 : « Le Triomphe de Sancho »
16 h. 50 : Disques.
16 h. 55 : Tour d'horizon.
17 h. : Trèfle à quatre feuilles.
18 h. : Chronique artistique.
18 h. 05 : Orchestre Radio.
19 h. : Langue allemande.
19 h. 20 : Chansons allemandes.
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Echo du jour.

Agriculture Commerce Industrie

MERCURIALE DE LA COSSETTE DE CHICORÉE

A Bourbourg, 13. — Cours de 146 francs, marché calme, situation inchangée quant à la nouvelle récolte. Un contrat type vient d'être élaboré qui détermine les conditions de vente entre raffineurs et vendeurs.

Imprimerie du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille
Le gérant : Emile GEST

BOURSE DE PARIS du 13 Mai 1941

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
FONDS D'ÉTAT		
3 %	94 30	94 85
3 % amort.	95 90	95 90
4 % 1917	97 60	97 70
4 % 1918	97 ..	97 ..
5 % 1920	136 ..	136 10
4 % 1925	170 75	170 40
4 ½ 1932 A	100 95	101 25
4 ½ 1932 B	100 10	100 10
4 (1/2 % 1937	202 90	203 10
5 % 1939	102 05	102 60
Caisse aut. 5 % 1938	118 80	119 90
Obl. trésor 4 ½ 1933	1265 ..	1263 ..
— 4 % 1934	1170 ..	1175 ..
— 5 % 1935	1040 ..	1043 ..
Outill. Nat. 4 ½ 1932	1009 ..	1009 ..
P.T.T. 5 % 1928	520 ..	517 ..
— 4 ½ 1929	512 ..	505 ..
— 5 % 1934	1005 ..	1010 ..
— 5 % 1936	1023 ..	1025 ..
— 6 % 1938	1018 ..	1028 ..
Obl. Trésor 4 ½ % 36 B.	135 80	136 ..
Bons Trésor 4 ½ % 1933.	1112 ..	1112 ..
— 5 % 1934.	1057 ..	1053 ..
— 4 ½ 1934.	1050 ..	1053 ..
— 4 % 1935.	1051 ..	1057 ..
— Sept. 5 % 1937.	1017 ..	1032 ..
— Déc. 5 % 1937.	1062 ..	1060 ..
— Fév. 5 ½ % 1938.	1020 ..	1030 ..
Cais. aut. Tabacs	1005 ..	1006 ..
CRÉDITS NATIONAUX		
Cr. Nat. 5 % 1919	587 ..	585 ..
— 1920	538 ..	530 ..
— Janvier 1923	508 ..	509 ..
— Juin 1923	502 ..	505 ..
— Janvier 1924	538 50	539 ..
— 1934	1050 ..	1062 ..
— 1935	1043 ..	1035 ..
— 5 ½ % 1937	1003 ..	1005 ..
— 1938	1017 ..	1020 ..
FONCIÈRES COMMUNALES		
Fonc. 1883	350 ..	350 ..
— 1885	371 ..	380 ..
Com. 1891	330 ..	321 ..
— 1892	410 ..	410 ..
Fonc. 1895	406 ..	....
Com. 1899	396 ..	393 ..
Fonc. 1903	390 ..	390 ..
Com. 1906	395 ..	394 ..

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
Fonc. 1908	197 ..	195 ..
Com. 1912	195 ..	198 ..
Fonc 1913 3 ½	405 ..	403 ..
Fonc. 1913 4 %	481 ..	483 ..
Empr 1926	395 ..	685 ..
Com. 1927	556 ..	551 ..
Empr 1929	998 ..	996 ..
Com 1930 4 %	962 ..	960 ..
Fonc 1930 4 ½ %	931 ..	931 ..
Com. 1931	940 ..	950 ..
— 1931-32	950 ..	954 ..
— 1932	974 ..	990 ..
Empr. 1933	1044 ..	1044 ..
Empr. 1934	1015 ..	999 ..
Bons à lots 1887	.... ..	.... ..
— 1888	.... ..	106 ..
Panama à lots	190 ..	190 ..
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	14990 ..	14000 ..
Comptoir Escompte	1270 ..	1294 ..
Crédit Foncier France	4680 ..	4609 ..
— Lyonnais	3200 ..	3140 ..
— du Nord	480 ..	468 ..
Soc. Générale non lib.	1305 ..	1305 ..
Société Générale Lib.	.... ..	.... ..
Est	900 ..	890 ..
Lyon	1540 ..	1530 ..
Métropolitain	2000 ..	2000 ..
Midi	1140 ..	1110 ..
Nord	1415 ..	1430 ..
Nord-Est	.... ..	.... ..
Orléans	1460 ..	1405 ..
Ouest	973 ..	1000 ..
Tramw. Lille-Rx-Tg	247 ..	.... ..
Eaux (Cie Générale)	3098 ..	3003 ..
Dist. Electricité	1455 ..	1450 ..
Générale Elect.	3679 ..	3600 ..
Elect. Gaz Nord	705 ..	684 ..
— Paris	1589 ..	1589 ..
— du Nord	875 ..	850 ..
Energie Industrielle	2475 ..	2480 ..
Nord Lumière	1870 ..	1920 ..
Thomson Houston	571 ..	574 ..
Union Electricité	1073 ..	1065 ..
Dollfuss Mieg Cap.	.... ..	.... ..
— Jouissance	1550 ..	1555 ..
Le Blan	772 ..	783 ..
Pérenchies	1135 ..	1160 ..
Saint Frères	643 ..	620 ..
Gaz Nord-Est	1030 ..	1070 ..
Aciéries Longwy	588 ..	599 ..
— Micheville	1280 ..	1185 ..

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
— du Nord	525 ..	545 ..
— Sambre Meuse	675 ..	.... ..
Arbel	1520 ..	1140 ..
Chantiers de France	660 ..	635 ..
Const. Nord France	800 ..	800 ..
Citroën B	1000 ..	985 ..
Fives-Lille	1680 ..	1670 ..
Ford	140 ..	137 ..
Forges Nord-Est	895 ..	900 ..
Jeumont Actions	765 ..	780 ..
— Part.	1482 ..	1510 ..
Franco-Belge M. Ch Fer	2600 ..	2548 ..
Hts Fourn. Pt-à-Mous.	4450 ..	4320 ..
Denain-Anzin	.... ..	2685 ..
Louvroil-Montbard	1090 ..	1050 ..
Métaux	2820 ..	2870 ..
Peugeot	1090 ..	1065 ..
Schneider (Creusot)	2850 ..	2825 ..
Senelle-Maubeuge	1220 ..	1174 ..
Tréfilerie Havre	1245 ..	1229 ..
Bézieux	1650 ..	1600 ..
Aniche	8345 ..	8300 ..
Anzin	1945 ..	1875 ..
Blanzy	2800 ..	2712 ..
Carvin	1890 ..	1828 ..
Courrières	570 ..	567 ..
Dourges	1995 ..	1925 ..
Escarpelle	8300 ..	8300 ..
Grand-Combe	2465 ..	2440 ..
Lens	725 ..	710 ..
Ligny-les-Aire	.... ..	.... ..
Marles	1075 ..	1060 ..
Ostricourt	2540 ..	2535 ..
Vicoigne	1070 ..	1089 ..
Mokta el Hadid	12995 ..	12700 ..
Nickel	2200 ..	2170 ..
Ouenza	4085 ..	4045 ..
Lille Bonnières Prior	689 ..	.... ..
— — Ord	380 ..	381 ..
Standard Pétroles	1090 ..	1045 ..
Gafsa	1745 ..	1715 ..
Air Liquide	2800 ..	2550 ..
Glaces Nord France	4700 ..	4575 ..
Kali Ste-Thérèse	.... ..	.... ..
Kuhlmann	1515 ..	1495 ..
Pechiney	5195 ..	5025 ..
Rhône Poulenc	2300 ..	2240 ..
Saint-Gobain	5200 ..	5000 ..
Ciments Français	5450 ..	5610 ..
— Origny	12100 ..	12050 ..
Poliet-Chausson	2175 ..	2169 ..
Caout. Indochine	1750 ..	1710 ..
Cultures Tropicales	380 ..	385 ..
Terres Rouges	1900 ..	1180 ..

Ville de Paris. — Ville Paris 1871, 415 ; 1875, 488 ; 1876, 476 ; 1892, 292 ; 1894-96, 288 ; 1898, 358 ; 1899, 369 ; 1904, 355.50 ; 1910 2 3/4, 320 ; 1910 3 % 287 ; 1912, 284 ; 1928, 1.010 ; 1929, 971 1930, 945 ; 1930 lots, 922 ; 1931, 916 ; 4 % fortif. 933 ; 1932, 962 ; 1934 5 ½ 1.010 ; 1934 5 %, 1.008 ; 1935, 1.006 ; 1937, 1.008 ; 1938, 1.028.

Chemins de fer. — Est 6 %, 488 ; 5 %, 607 ; 3 % anc. 426 ; nouv. 409 ; 5 % 1921 A, 894. — Lyon 6 %, 495 ; 5 %, 452 ; 3 % ans. 413 ; nouv. 410 ; 5 % 1921 A, 896. — Midi 6 %, 486 ; 5 %, 462 ; 3 % anc. 407 ; nouv. 407 ; 5 % 1921 A, 880. — Nord 6 %, 485 ; 5 %, 461 ; 3 % anc. 428 ; nouv. 423 ; 5 % 1921 A. 880. — Orléans 6 %, 479 5 %, 470 ; 3 % 470 ; 3 % 1884, 421 ; 5 % 1921 A, 894. — Ouest 3 % anc. 409 ; nouv 422 ; 2 ½ %, 395.

Emprunts Coloniaux. — Afrique équatoriale 5 ½ 1937, 1.055 — Afrique Occidentale 5 ½ 1937, 1.070. — Annam Tonkin 2 ½ 80.50. — Indo-Chine 3 % 1909, 428 — Maroc 1914, 477 ; 6 % 1937, 1.040. — Tunis 1892, 391 — Algérie 1902, 444. — Tunisie 1907, 397.

Valeurs Françaises (Obligations) — Département du Nord 6 % 1921, 513 6 % 1923, 513 ; 7 % 1